

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Stratégie Obligations Durables – Part P

ISIN : FR0007438429

Ce FCP est géré par APICIL Asset Management (France), société appartenant au groupe APICIL.

### 1 - Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : Obligations et titres de créance libellés en euro.

**Indicateur de référence** : aucun

**Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion consiste à obtenir un portefeuille essentiellement (min 90% de l'encours sous gestion) investis en obligations vertes et sociales, émises par des entités publiques, libellées en euros et de catégorie « Investment Grade ». L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPCVM n'est pas géré en référence à un indice.

**Politique d'investissement** :

- La gestion de ce FCP est une gestion active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement combine analyse financière via des choix en matière de durée du portefeuille et de positionnement sur la courbe des rendements obligataires et analyse extra-financière afin de constituer un portefeuille d'obligations « vertes »\* et « sociales »\*\*, de notation « Investment Grade » au moment de l'acquisition, émises par des entités publiques (souverains, agences, supranational) et libellées en euros. Par entités publiques, la gestion entend les Etats, les collectivités publiques, les entreprises publiques détenues à 100% par l'Etat directement ou indirectement, les entités supra nationales.
- Le portefeuille devra détenir un minimum de 75% de l'encours sous gestion en obligations « vertes ». Les obligations « vertes » et « sociales » devront représenter a minima 90% des encours sous gestion. Le fonds pourra détenir des obligations non vertes et non sociales à hauteur max de 10%. Le fonds pourra détenir

des obligations de toute maturité et sa sensibilité devra être comprise entre 5 et 10.

- Les obligations « vertes » et « sociales » sélectionnées par la gestion devront répondre aux principes édictés par l'ICMA dans les référentiels « Green Bonds Principles » et « Social Bonds Principles » pour ce qui concerne l'émission. L'émetteur, entité publique, est analysé sur 2 piliers : la performance et les controverses ESG. Les gérants pourront s'appuyer sur les données communiquées par des agences environnementales et sociétales (MSCI ESG) mais également sur sa propre analyse des prospectus d'émission.
- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive européenne 2009/65/CE.
- L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur taux d'intérêt ou indice obligataire en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

**Conditions de souscriptions et de rachat** :

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

**Affectation du résultat** : Stratégie Obligations Durables est un OPCVM de capitalisation.

**Durée minimum de placement recommandée** :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de trois ans.

### 2 - Profil de risque et de rendement

A risque plus faible  
Rendement potentiellement plus faible

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus élevé

Le niveau de risque reflète le risque des marchés des obligations d'Etats de la zone euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. **La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la

valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs. Elle peut devenir nulle en cas de défaut de l'émetteur du titre.

- L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

### 3 – Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.72% TTC de l'actif net (1)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commissions de performance	0 %

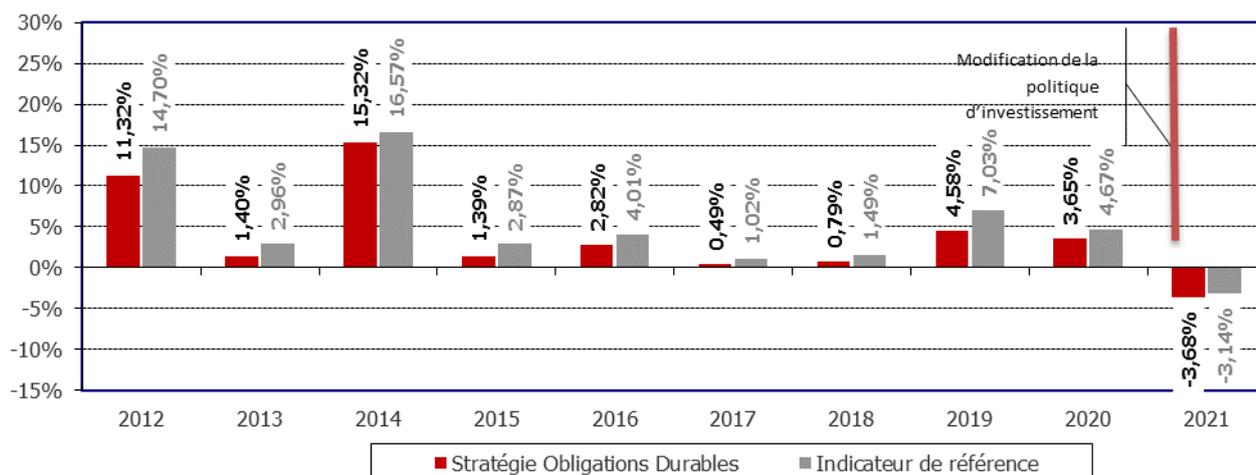
(1) Le pourcentage communiqué se fonde sur le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

### 4 – Performances passées

Performances passées de Stratégie Obligations Durables (en euros)  
Année de création de l'OPCVM : 1988



\* MTS Eurozone Government Bond 7-10Y Index jusqu'au 30 septembre 2015 inclus et avec l'indice Iboxx € Liquid Sovereign Diversified 7-10 après cette date. A compter du 10 mars 2021, la gestion tient compte d'un process extra-financier et n'a plus d'indicateur de référence. Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

### 5 – Informations pratiques

#### Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : [AM\\_secretariat\\_general@apicil-am.com](mailto:AM_secretariat_general@apicil-am.com)).

Ces documents sont également disponibles sur le site [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents sont disponibles en français.

La valeur liquidative est disponible au siège social de la société de gestion - 20 rue de la Baume - 75008 Paris.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque actionnaire et / ou de la juridiction à partir de laquelle l'actionnaire a investi les fonds.

Le FCP est support de contrats d'assurance-vie

La responsabilité d'APICIL Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
APICIL Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.